

FORMATIONS ACCUEIL TEMPORAIRE - AT02/2023

Mettre en place ou réviser un dispositif départemental d'accueil temporaire

(Organisation et optimisation de l'emploi des places d'accueil temporaire dans le département)

Publics-prérequis	Cette formation intéresse les planificateurs des Conseils Généraux et des ARS, les directions de l'autonomie (PA/PH) et leurs cadres, etc.
Objectifs	Évaluer les besoins • Mettre en place un dispositif coordonné d'accueil temporaire • Maîtriser le déploiement et l'organisation du dispositif avec les ESMS • Organiser l'accueil médico-social d'urgence avec le soutien du dispositif d'accueil temporaire
Contenus	L'accueil temporaire, outil universel des parcours et une culture spécifique. Un dispositif à organiser ; les études de besoins, un schéma propre sur la base de formules diversifiées couvrant tous les territoires et toutes les situations de handicap ; la préférence donnée aux unités dédiées, y compris dans le cadre de regroupements de places isolées fonctionnant de manière insatisfaisante, la diversification sur des formules d'accueil temporaire à domicile et les accueils conjoints aidants/aidés ; Un dispositif à faire vivre : la « règle du jeu » départementale ; les outils de suivi d'activité et de la disponibilité des places en temps réel ; les rencontres périodiques avec les acteurs pour ajuster le dispositif ; Un dispositif à utiliser pour organiser l'accueil d'urgence : mettre en place un dispositif d'accueil d'urgence médico-sociale départemental sur la base du dispositif d'accueil temporaire
Durée	2 jours/14 heures
Coût pédagogique Intra	2 420 €/dix stagiaires au maximum + frais de déplacement formateur

Demande d'inscription

Organisme :

Adresse :

Code postal Ville :

Nom et prénom de la personne à contacter :

Fonction.....

Tél. fixe : Tél. Mobile : Courriel

Session en intra – précisez la période souhaitée (du-au)

Nombre de personnes à former